

Evêché de Perpignan

Décret épiscopal

Mgr Norbert TURINI, Evêque de Perpignan

Vu la décision prise par les Evêques de France au cours de leur assemblée plénière des 28-31 mars 2017

Ordonne qu'à partir du dimanche 3 décembre 2017, premier dimanche de l'Avent, dans toutes les églises et chapelles du diocèse de Perpignan-Elne, à la messe et dans les prières publiques, la prière du NOTRE PERE soit récitée ainsi:

Notre Père, qui es aux cieux,
que ton nom soit sanctifié,
que ton règne vienne,
que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.
Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour.
Pardonne-nous nos offenses,
comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés.
Et ne nous laisse pas entrer en tentation
mais délivre-nous du Mal.

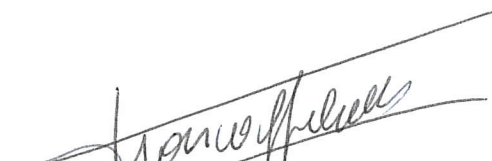
Amen

Les fidèles catholiques ne diront plus désormais : « Ne nous soumet pas à la tentation » mais « Ne nous laisse pas entrer en tentation ».

La nouvelle traduction de la sixième demande du *Notre Père* a été confirmée par la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements le 12 juin 2013, avec l'ensemble de la nouvelle traduction liturgique de la Bible, dont elle fait partie.

Les curés et responsables de liturgie trouveront sur le site internet du diocèse, un fichier pdf leur permettant d'imprimer eux-mêmes des images donnant le texte nouveau, afin de le mettre à la disposition des fidèles, afin que tous accomplissent cette obligation dès le moment indiqué.

Donné à Perpignan, le 13 Octobre 2017, en la fête du centenaire de la 6^e apparition de Notre Dame à Fatima


Abbé Francis WAFFELAERT
Chancelier



Norbert TURINI
Evêque de PERPIGNAN-ELNE